
Plan de sécurité et de protection de la santé: mise en œuvre de l'art. 4 OTConst (2022) dans la construction métallique

Bernhard von Mühlenen, directeur d'AM Suisse
Ingénieur de sécurité CFST

AM Suisse et Forum pour la sécurité au travail dans l'artisanat du métal

- **AM Suisse** est l'association faîtière des associations professionnelles Agrotec Suisse et Metaltec Suisse. Elle défend les intérêts des employeurs et ceux liés à la formation dans les domaines de la construction métallique, de la technique agricole et de la maréchalerie.
- Le **Forum pour la sécurité au travail dans l'artisanat du métal** s'engage, en sa qualité d'organe d'application de la solution par branche n° 10 de la CFST, en faveur de la sécurité, de la protection de la santé et de l'hygiène aux postes de travail dans la branche suisse du métal.

Situation initiale dans la construction métallique

- La branche de la construction métallique est un secteur où l'on utilise typiquement des éléments préfabriqués, avec planification de l'exécution et planification du montage propres à chaque entreprise.
= la sécurité est planifiable.
- La nouvelle OTConst est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022



Situation initiale dans la construction métallique

- Principale nouveauté dans l'OTConst 2022:
Art. 4 Plan de sécurité et de protection de la santé (nouveau)
 1. *L'employeur doit veiller à ce qu'il y ait, avant le début des travaux de construction, un plan qui détaille les mesures de sécurité et de protection de la santé nécessaires pour les travaux qu'il effectue sur le chantier. Ce plan doit régler notamment l'organisation des premiers secours.*
 2. *Le plan doit se présenter sous la forme écrite ou sous toute autre forme permettant d'en établir la preuve par un texte.*

Phase de préparation 2021

- Annonce des nouveautés prévues au 3^e trimestre 2021
- Utilisation échelonnée de tous les canaux de communication avec les entreprises: courrier d'information, e-mail, newsletter, LinkedIn et revues spécialisées
- Aucun événement en présentiel prévu pour cause de risque de COVID-19
- Annonce par vidéo d'information et aides à la mise en œuvre / modèles
- Dialogue avec la Suva, la CFST et les autres branches du secteur secondaire de la construction

Vidéo d'information et modèle de plan de sécurité (concept)

Concept de sécurité de chantier pour travaux de montage dans la construction métallique et en acier
(selon l'ordonnance sur les travaux de construction 2022 / OTCConst)

Bien	Nom: → Adresse: Entreprise (ENT) Construction métallique xy Rue xxx CH-xxxx Ville-Exemple
Chef de chantier	Chef de projet ou de montage (CP/FCM) Tél.
Période de montage	☐ en continu ☐ du au Date et visa Chef monteur

Le concept de sécurité répond aux exigences de l'OTCConst 2022 pour les chantiers simples. D'éventuelles prescriptions plus strictes du maître d'ouvrage priment. Le concept de sécurité doit être signé par le responsable de projet. Par sa signature, il confirme que l'entreprise respecte chaque année les engagements de la solution par branche (SolBo) en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans l'artisanat du métal et que la solution par branche a fait l'objet d'une formation et d'une mise en œuvre complètes au sein de l'entreprise. Le concept de sécurité spécifique au projet ci-après contrôle les risques pertinents et définit des mesures spécifiques au projet.

Justificatif de concept de sécurité

Objectifs de protection du chantier	Les aspects suivants, spécifiques au projet, sont pertinents: *
Organisation de la sécurité	Directeur Tél. PERCO/resp. séc. Tél.
Formation	Justificatifs de formation requis: ☐ Plate-formes élévatrices ☐ Chariots élévateurs ☐ EPI-antichute ☐ Cat. grutier ☐ A ☐ B ☐ Butées de charge ☐ ☒ Les formations requises des collaborateurs (coll.) sont garanties et peuvent être prouvées en temps utile. ☒ L'instruction spécifique au projet est attestée en annexe.
Règles de sécurité	☒ Les règles de sécurité usuelles dans la branche sont appliquées et enseignées. ☒ Les règles vitales pour les travaux dans la construction métallique, la construction en acier, les travaux sur toitures et façades ainsi que pour les travaux de protection par encordement (EPI-antichute) et la notion de «stop en cas de danger» font l'objet d'un enseignement avéré, avec des dépliants remis aux coll. ☒ Les principes suivants s'appliquent: «la protection collective prime sur la protection individuelle» et «TOP». Les collaborateurs y sont formés. ☒ La consommation d'alcool ou de drogues est interdite. → Au moment de la prise de poste, la sécurité et la capacité de travail du collaborateur ne doivent jamais être limitées par la consommation d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments pendant son temps libre.



Analyse de la situation

- Principal facteur de succès: dialogue ouvert avec les entreprises, les PERCO, les associations partenaires, la Suva et la CFST
- Chaque entreprise a pu instruire ses collaborateurs de manière appropriée et se préparer en temps voulu
- Il existe encore dans la branche une grande incertitude concernant l'exécution, la jurisprudence en cas de sinistre et l'étendue de la documentation du plan de sécurité
- **La principale critique émanant des entreprises est la charge administrative supplémentaire**

AM Suisse va lancer une app basée sur le cloud le 1.1.2023

Valeur ajoutée pour l'employeur

- Navigateur / Interface web (PC) pour les administrateurs
- Importation/exportation des données de chantier, collaborateurs, etc.
- Gestion des qualifications (permis chariot élévateur, plateforme élévatrice, pièce d'identité, permis de conduire, etc.)
- Gestion des instructions et des formations (validées)
- Outil d'intégration (onboarding) pour les nouveaux collaborateurs et les collaborateurs temporaires
- Modèle de plan de sécurité propre au chantier avec sélection des instructions de travail modulaires de la solution par branche
- Établissement d'un inventaire des appareils et équipements
- Propres listes de contrôle d'audit et instructions de travail
- Lien vers des supports pédagogiques complémentaires via codes QR présents sur les appareils et équipements

AM Suisse va lancer une app basée sur le cloud le 1.1.2023

Valeur ajoutée pour supérieurs et travailleurs

- Les données sont stockées sur le téléphone portable, idéal en cas de changement de poste / d'emploi temporaire
- Communication d'entreprise segmentée
- Garantie de la participation / du dialogue
- Enregistrement de tous les permis (chariot élévateur, EPI antichute, etc.)
- Concept en cas d'urgence et plan d'alerte dynamiques
- Utilisation gratuite pour les collaborateurs
- E-learning et tests de compréhension, y c. contrôle des objectifs d'apprentissage
- Audit de sécurité et de qualité avec modèles propres ou standardisés
- Employeurs et travailleurs disposent en permanence de l'historique des instructions et des formations
- Archivage des plans et documents par chantier

Vision

- Le principe d'open source s'impose: par exemple, les entreprises partagent leurs modèles et expériences
- Les fonctions intégrées à valeur ajoutée augmentent l'acceptation et la présence de la STPS → «on est dans la poche de tout le monde»
- L'application est utilisable indépendamment de la branche, dans les secteurs principal et secondaire de la construction, et dans le domaine des dangers naturels
- Question du financement à résoudre: sponsors, fondations, mécènes sont les bienvenus

Avez-vous des questions?



Merci de votre attention!



Forum pour la sécurité au travail



Commission paritaire nationale pour les métiers du métal